

La légèreté en français comme déficience de mobilité

Anne Abeillé et Danièle Godard
Université Paris 7 et CNRS

Introduction

On connaît le contraste entre les formes fortes et les formes faibles, qui a été proposé en particulier pour les pronoms, systématisé récemment et étendu à d'autres catégories par A. Cardinaletti et M. Starke (1999). Au contraire des formes fortes, les formes faibles ne sont pas mobiles, ne peuvent pas être coordonnées, ni être modifiées. Nous proposons un autre contraste, qui ne se substitue pas au précédent, mais s'y ajoute, entre les formes non légères et les formes légères, qui peuvent être coordonnées et modifiées, mais ne sont pas mobiles.

Cette dimension a vocation universelle (A. Abeillé et D. Godard 2004a). Nous l'illustrons ici en restant dans le domaine du syntagme verbal français, où l'on voit que cette propriété de non mobilité est corrélée à d'autres propriétés syntaxiques, comme la possibilité ou non de l'extraction et les propriétés de l'adjonction. Cette dimension syntaxique est pertinente à la fois pour les mots et pour les syntagmes, et elle est transcatégorielle. Nous proposons ensuite une formalisation des propriétés exposées dans le cadre de la grammaire syntagmatique HPSG (C. Pollard et I. A. Sag 1994, I. A. Sag et al. 2003).

1. L'ordre dans le syntagme verbal en français

D'une manière générale, l'ordre des compléments sous-catégorisés par un verbe est libre. On le voit en (1), où les deux ordres des compléments SN et SP sont grammaticaux, et en (2) où les deux ordres entre un SN objet et un attribut de l'objet sont également grammaticaux; certes, on peut avoir des préférences, mais elles mettent en jeu des effets de structure informationnelle et de cohérence discursive plutôt que des contraintes basées sur des propriétés syntaxiques (comme la catégorie):

- (1) a. *Paul donnera [un livre] [à chacun].*
b. *Paul donnera [à chacun] [un livre].*
- (2) a. *Cette musique rend [son fils] [fou de joie].*
b. *Cette musique rend [fou de joie] [son fils].*

De même, il n'y a pas d'ordre fixe entre compléments et circonstants (SN ou adverbe) :

- (3) a. *Paul parlera [un jour] [à son frère].*
b. *Paul parlera [à son frère] [un jour].*
- (4) a. *Marie verra [Paul] [ici].*
b. *Marie verra [ici] [Paul].*

Par ailleurs, on sait que les constituants lourds sont meilleurs après les constituants non lourds ; la lourdeur peut être calculée soit en termes de nombre de mots, soit en termes de complexité syntaxique (le nombre des enchâssements), voir pour l'anglais T. Wasow (1997). Ainsi, en (5), l'ordre où la complétive précède le complément prépositionnel est peu naturel.

- (5) a. *Jean dit [à Marie] [qu'il est sûr qu'il fera beau demain].*
b. *??Jean dit [qu'il est sûr qu'il fera beau demain] [à Marie].*

L'exemple (6) montre que la différence entre (5a) et (5b) n'est pas due à la différence catégorielle entre *sp* et phrase complétive, puisque les deux ordres sont acceptables. L'exemple (7) montre qu'il ne s'agit pas d'une simple longueur reposant sur un nombre de syllabes :

- (6) a. *Jean a dit [qu'il fait beau] [à Marie].*
b. *Jean a dit [à Marie] [qu'il fait beau].*
- (7) a. *Jean présentera [Mr Konstantin Rastapopoulos] [à Marie].*
b. *Jean présentera [à Marie] [Mr Konstantin Rastapopoulos].*

Pourtant, certains constituants sont rebelles à la liberté de position, et à l'inverse des constituants lourds, ils demandent à être plus proches de la tête (en l'occurrence le verbe) que les autres compléments. C'est ce qu'on appellera l'effet de "légèreté", et que l'on illustre pour les noms et les adverbes.¹

2. La légèreté nominale

2.1 Absence de mobilité des N nus

Bien que les N communs du français demandent en général à être combinés avec un déterminant, il est possible de trouver des N sans déterminant, appelés “noms nus” en particulier dans les constructions à verbe support. Or, ces N nus n’ont pas la même mobilité que les SN. On peut le voir lorsque le V support accepte à la fois un N sans déterminant et un SN :

- (8) a. *Ce lieu fait [peur] [aux enfants].*
 b. **Ce lieu fait [aux enfants] [peur].*
- (9) a. *Ce lieu fait [une peur immense] [aux enfants].*
 b. *Ce lieu fait [aux enfants] [une peur immense].*
- (10) a. *Le Président rendra [hommage] [aux victimes].*
 b. **Le Président rendra [aux victimes] [hommage].*
- (11) a. *Le Président rendra [un hommage éclatant] [aux victimes].*
 b. *Le Président rendra [aux victimes] [un hommage éclatant].*

D’autres possibilités doivent être envisagées avant que l’on puisse conclure qu’il s’agit d’une contrainte d’ordre. D’abord, on pourrait penser que le N nu est “incorporé” dans le verbe, formant avec lui une entité indissociable. Il n’en est rien. Il est vrai qu’il y a formation d’un prédicat complexe sémantiquement entre le verbe et le N ; vrai également que la combinatoire du v support et du N a des propriétés syntaxiques spécifiques. Par exemple, les compléments sous-catégorisés par le N sont transmis au v. C’est ce qui leur permet d’être extraits, alors que l’extraction hors du SN est en dehors de ce cas très contraint. On peut donc parler de formation de prédicat complexe syntaxique. Mais cela ne distingue pas l’occurrence du N nu par contraste avec celle du SN (voir (9),(11)), et ne suppose absolument pas qu’il y ait une entité morphologique associant le v et le N. Cela est confirmé par l’intervention possible d’adverbes entre le v et le N nu ; de plus, le N nu peut (parfois) apparaître comme le sujet du passif :

- (12) a. *Ce lieu fait probablement [peur] [aux enfants].*
 b. *Le Président rendra naturellement [hommage] [aux victimes].*
- (13) *Hommage sera rendu aux victimes.*

On pourrait également penser que le fonctionnement spécifique de ce N nu est lié à son manque de référentialité, si l’on fait l’hypothèse que la possibilité de

faire référence à des entités du domaine nécessite la présence d'un déterminant. Mais cette analyse ne tient pas non plus. En effet, il suffit de modifier le N nu ou de le coordonner avec un autre N nu pour que le syntagme résultant soit mobile malgré l'absence de déterminant :

- (14) a. *Ce lieu fait [si peur] [aux enfants].*
 b. *Ce lieu fait [aux enfants] [si peur].*
- (15) a. *Ce lieu fait [peur et envie à la fois] [aux enfants].*
 b. *Ce lieu fait [aux enfants] [peur et envie à la fois].*

2.2 Une Contrainte d'ordre

Nous proposons une contrainte d'ordre, qui repose sur la dimension de poids. Le poids est une dimension syntaxique, qui oppose les constituants légers, moyens et lourds. En français, les adverbes postverbaux échappent à cette contrainte d'ordre. Nous avons donc la contrainte suivante, qui est valide pour le sv, comme pour tout syntagme tête-compléments, où "<" signifie "précède" :

- (16) Ordre des compléments non-adverbiaux
Tête < Légers < Moyens < Lourds

La non-mobilité des N nus dans le sv s'accompagne d'une autre propriété : ces constituants ne peuvent pas être extraits, comme le montre leur incapacité à être clivés ; on constate un second contraste clair entre le N nu complément de v support et un SN correspondant :

- (17) a. **C'est peur que ce lieu fait aux enfants.*
 b. *C'est une immense peur que ce lieu fait aux enfants.*
- (18) a. **C'est hommage que le Président a rendu aux victimes.*
 b. *C'est un grand hommage que le Président a rendu aux victimes.*

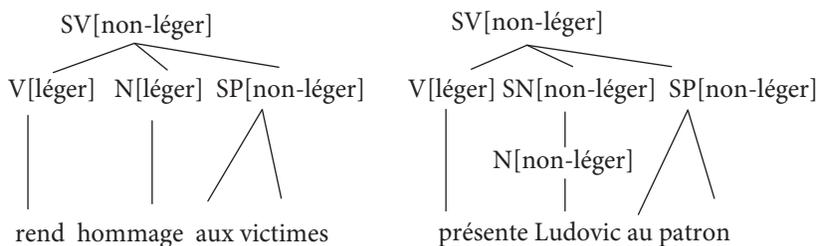
Si l'on fait l'hypothèse que les N nus compléments des v supports entrent bien tels quels dans la syntaxe, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas dominés par un syntagme, mais sont bien des N, on peut comprendre les corrélations. En effet, on dira que les N communs sont légers et les SN non-légers, d'une part, et que seuls les SN peuvent être extraits, d'autre part.

En revanche, les N propres, en français, se comportent comme des SN, et non comme des N nus, bien qu'ils n'aient pas de déterminant. Ainsi, (19) contraste avec (8), et (20) montre que le N propre se comporte comme le SN en (2).

- (19) a. *Il a présenté Ludovic au patron, ce matin.*
 b. *Il a présenté au patron Ludovic, ce matin.*

- (20) a. *Cette musique rend Ludovic fou.*
 b. *Cette musique rend fou Ludovic.*

Selon l'hypothèse proposée ici, on dira que le N propre peut, au contraire du N commun, être exhaustivement dominé par un syntagme, parce que les deux types de N diffèrent en poids dans leur description lexicale : le lexique dit que les N communs sont légers alors que les N propres sont non légers ; la syntaxe dit que seuls les mots non légers peuvent projeter un syntagme à eux tout seuls.



3. La légèreté adverbiale

Certains adverbes, comme les adverbes de degré, de manière ou de temps, permutent avec les compléments du verbe, SN ou SP.

- (21) a. *Paul partira immédiatement à la montagne.*
 b. *Paul partira à la montagne immédiatement.*

Or certains adverbes ne permutent pas, mais doivent précéder les autres constituants postverbaux. Crucialement, ils peuvent devenir mobiles, s'ils sont modifiés, coordonnés ou accentués (A. Abeillé et D. Godard 1997, 2000, B. Kampers-Manhe 2001). Il s'agit d'adverbes de négation (*plus, jamais*), de degré (*beaucoup, trop, plus, ...*), et de manière sans *-ment* (*bien, mal, mieux*), qu'on peut contraster avec des adverbes mobiles appartenant aux mêmes classes sémantiques (*aucunement, excessivement, correctement*):²

- (22) a. *Paul ne voit plus son frère.*
 b. **Paul ne voit son frère plus.*

- (23) a. *Paul voit peu son frère.*
 b. ??*Paul voit son frère peu.*

- (24) a. *Paul apprendra bien la leçon.*
 b. ?? *Paul apprendra la leçon bien.*
- (25) a. *Paul apprendra la leçon correctement.*
 b. *Paul ne comprend la leçon aucunement.*
 c. *Paul voit son frère suffisamment.*

Les exemples (22), (23), (24) contrastent avec les suivants, où les adverbes sont modifiés ou coordonnés :

- (26) a. *Paul ne voit son frère pratiquement plus.*
 b. *Paul voit son frère trop peu.*
 c. *Paul apprendra sa leçon vraiment bien.*

Or, on remarque que les adverbes qui ne sont pas mobiles par eux-mêmes se comportent comme les N nus en ce qu'ils ne peuvent pas extraits,³ alors que les adverbes mobiles peuvent l'être, comme les adverbes légers modifiés ou coordonnés :

- (27) a. ?? *C'est bien que Paul apprendra la leçon.*
 b. ?? *C'est peu que Paul voit son frère.*
- (28) a. *C'est correctement que Paul apprendra la leçon.*
 b. *C'est suffisamment que Paul voit son frère.*
- (29) a. *C'est tout à fait bien que Paul apprendra la leçon.*
 b. *C'est trop ou trop peu que Paul voit son frère.*

De plus, les adverbes non mobiles ne peuvent pas être employés comme incidents, alors que les adverbes mobiles le peuvent. Nous définissons la distinction entre incidents et non-incidents comme une distinction prosodique (les constituants incidents n'appartiennent pas à la prosodie de la phrase), et non pas sémantique (voir O. Bonami et al. 2004). L'incidence est notée ici par des virgules.

- (30) a. *Paul, correctement, a répondu que ça donnait 45.*
 b. * *Paul, bien, a répondu que ça donnait 45.*

On proposera donc que la distinction déjà mise en lumière pour les noms entre formes légères et formes non légères est également valide pour les adverbes. De même que l'on a pu opposer les N nus aux SN compléments des V supports, on oppose ici des adverbes nus et des adverbes modifiés, et, de même que l'on a opposé les N communs (légers) aux N propres (non légers), on oppose les adverbes légers à des adverbes en *-ment* (en gardant la classe sémantique constante,

étant données les contraintes d'ordre qui peuvent peser sur certaines classes sémantiques d'adverbes).

La catégorie des adverbes permet de mettre en lumière la différence entre la légèreté et la faiblesse. À côté des adverbes légers, qui ne sont pas mobiles, mais peuvent être coordonnés ou modifiés, il existe des adverbes faibles, qui ne peuvent être modifiés ou coordonnés, ou être employés seuls (par exemple, dans une réponse). C'est le cas, par exemple, de l'adverbe de degré *si*, ou de l'adverbe *bien* dit "d'énonciation":

- (31) a. *On achève bien les chevaux.*
 b. #*On achève très bien les chevaux.*
- (32) a. *Elle est si belle .*
 b. *Est-elle belle ? — Très / *Si.*

On a donc non seulement des paires d'adverbes légers et non-légers, comme *bien / correctement, trop / excessivement, assez / suffisamment*, mais des triplets faible/léger/non-léger, comme *si / tant / tellement*.

À côté des adverbes, on trouve aussi des adjectifs en emploi dit "adverbial", où ils sont postverbaux et invariables. Or, lorsqu'ils alternent avec des adverbes en *-ment* (*refuser net(ement), frapper fort(ement)*), on voit qu'ils sont légers, alors que les adverbes en *-ment* correspondants sont non légers (A. Abeillé et D. Godard 2004b):

- (33) a. *Cette incertitude pèse lourdement sur l'économie.*
 b. *Cette incertitude pèse sur l'économie lourdement.*
 c. *C'est lourdement qu'elle pèse sur l'économie.*
- (34) a. *Cette incertitude pèse lourd sur l'économie.*
 b. ?? *Cette incertitude pèse sur l'économie lourd.*
 c. ?? *C'est lourd qu'elle pèse sur l'économie.*

Comme précédemment, dès que ces adjectifs sont modifiés, ou coordonnés, la contrainte disparaît:

- (35) a. *Cette incertitude pèse sur l'économie [vraiment très lourd].*
 b. ? *C'est [très lourd] qu'elle pèse sur notre économie.*

On peut analyser les adverbes postverbaux comme des compléments (comme on le fait traditionnellement pour les compléments dits "circonstanciels"). Pour cela, il faut distinguer entre la fonction grammaticale (complément) et le type d'interprétation sémantique (les adverbes compléments ne sont pas l'argument de la relation dénotée par le verbe, mais sont des modificateurs). Comment donc

les adverbes entrent-ils dans le champ de la règle (16)? Si l'on regarde les adverbes légers seulement, il est clair qu'ils se comportent comme les *n* légers : ils précèdent les compléments (non-adverbiaux) non légers (22)–(24). Cependant, les adverbes dans leur ensemble ne peuvent pas être assimilés aux constituants non adverbiaux dans la mesure où les adverbes non légers peuvent précéder les *n* légers, cf. (12). Il faut donc dire que les compléments légers précèdent les compléments non légers non adverbiaux.

Les adverbes légers nous permettent également d'illustrer le comportement ambivalent, pour le poids, de certains SN. Si l'on prend un quantifieur comme *tout* (ou *rien*), on dira qu'il est léger, car il ne peut suivre un SP (36a), ne peut être extrait, et peut précéder un adjectif comme *bien* (36c) (cf. A. Blinkenberg 1928, A. Abeillé et D. Godard 2004a) :

- (36) a. *Paul expliquera [tout] [à son fils]*.
 b. ??*Paul expliquera [à son fils] [tout]*.
 c. *Il fait [tout] [bien]*.
 d. **C'est [tout] qu'il expliquera à son fils*.

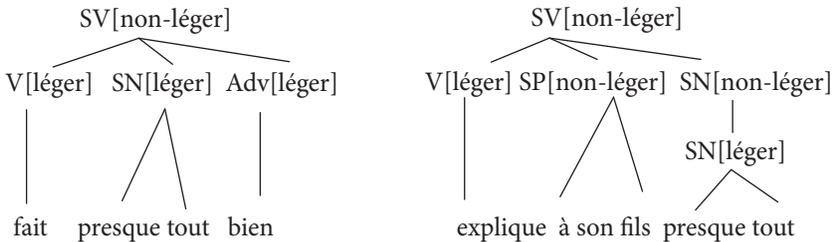
Mais lorsque ce quantifieur est modifié ou coordonné, il a un comportement ambivalent en ce qu'il se comporte à la fois comme un SN léger (il peut précéder *bien*) et non léger (il peut suivre le SP) :⁴

- (37) a. *Il fait [presque tout] [bien]*.
 b. *Paul expliquera [à son fils] [presque tout]*.

On peut observer que *presque* est lui-même un adjectif léger.

- (38) a. *Il sait [presqu] [sa leçon]*.
 b. ??*Il sait [sa leçon] [presque]*.

On dira que c'est une propriété générale des syntagmes modifiés ou coordonnés de pouvoir être sous-spécifiés pour le POIDS, c'est-à-dire de pouvoir être léger ou non-léger, quand tous leurs constituants sont légers.⁵ On dira donc qu'ils projettent optionnellement un syntagme :



4. Analyse dans la grammaire HPSG

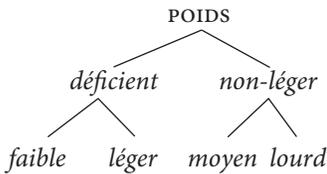
4.1 Les questions d'ordre des mots dans la grammaire HPSG

Nous allons maintenant montrer comment les régularités que nous avons mises à jour concernant l'ordre des mots dans le sv sont formulées dans la grammaire HPSG (C. Pollard et I.A. Sag 1994, I.A. Sag et al. 2003). Cette grammaire, qui définit des contraintes sur des objets linguistiques représentés comme des structures de traits, distingue entre la constituance et l'ordre: les contraintes d'ordre s'appliquent aux constituants qui appartiennent au même domaine d'ordre, ici le sv, en tant que syntagme de type tête-compléments. L'intérêt spécifique du modèle quant à l'ordre des mots est la possibilité de ne spécifier que ce qui est effectivement contraint. Si plusieurs ordres sont possibles, il suffit, pour les obtenir, de ne pas spécifier de contrainte sur la séquence.

4.2 Le trait de POIDS

Nous avons proposé d'enrichir la grammaire HPSG par le trait de POIDS. Il s'agit d'un trait syntaxique, qui est pertinent à la fois pour les items lexicaux et les syntagmes. Les valeurs que prend ce trait forment le domaine hiérarchique suivant:

(39) Valeurs du trait POIDS



Les items lexicaux peuvent avoir les différentes valeurs, sauf, bien sûr, celle de "lourd", qui repose sur la mesure de la complexité. La valeur dépend d'un ensemble de facteurs, qui mettent en jeu la catégorie, la morphologie, et sans doute également la classe sémantique. Comme nous l'avons vu, les N dits noms communs sont légers alors que les N propres sont non légers (moyens). Les adverbes peuvent également être légers ou non légers, mais la distinction est essentiellement morphologique: ceux qui comportent le morphème *-ment* sont non légers. Les adverbes légers sont moins nombreux que les non légers: ils ne portent pas ce morphème, et appartiennent à trois classes sémantiques: manière, degré ou négation. Les adverbes faibles sont encore moins nombreux.

Les syntagmes sont définis par la fonction des éléments qui les composent. Ainsi, le sv est un syntagme de type tête-compléments, puisqu'il comporte un constituant qui fonctionne comme la tête (le v), et des compléments. Dans l'ensemble, les syntagmes sont non légers. En français, deux types de syntagmes peuvent être légers: les syntagmes coordonnés, et les syntagmes tête-ajout. On définit les syntagmes en cause dans cette étude de la manière suivante:⁶

- (40) *Syntagme tête-compléments* \Rightarrow
$$\left[\begin{array}{c} \text{SYNTAGME[COMPS } \langle \rangle \text{]} \\ \text{B-TETE} \left[\begin{array}{c} \text{COMPS } \boxed{1} \\ \text{POIDS } \textit{déficient} \end{array} \right] \\ \text{B-COMPS } \boxed{1} \end{array} \right]$$
- (41) *Syntagme-coordonné* \Rightarrow
$$\left[\begin{array}{c} \text{SYNTAGME[CONJ } \textit{nil} \\ \text{BRANCHES } \textit{liste}([\text{CONJ } \textit{nil}] + \langle [\text{CONJ } \neq \textit{nil}] \rangle) \end{array} \right]$$
- (42) *Syntagme tête-ajout* \Rightarrow
$$\left[\begin{array}{c} \text{B-TETESYNSEM } \boxed{1} \\ \text{B-AJOUT[MOD } \boxed{1}] \end{array} \right]$$
- (43) *Syntagme tête-seule* \Rightarrow
$$\left[\begin{array}{c} \text{SYNTAGME[POIDS } \textit{non-léger}] \\ \text{B-TETE } \neq \textit{mot}[\text{POIDS } \textit{déficient}] \end{array} \right]$$

Les syntagmes avec tête (c'est-à-dire tous les syntagmes sauf le syntagme coordonné) sont soumis au principe des traits de tête généralisé, qui leur fait partager (par défaut) leurs traits syntaxiques et sémantiques (SYNSEM) avec ceux de leur tête.

- (44) *Syntagme avec tête* \Rightarrow
$$\left[\begin{array}{c} \text{SYNTAGME[SYNSEM/ } \boxed{1} \\ \text{B-TETE[SYNSEM / } \boxed{1} \end{array} \right]$$

Les syntagmes tête-compléments échappent à cette identification par défaut en ce qui concerne leur trait POIDS. Selon (40), ils doivent avoir une tête de POIDS déficient, c'est-à-dire légère ou faible, tandis que le POIDS du syntagme est toujours non-léger, c'est-à-dire moyen ou lourd. Les syntagmes tête-seule sont aussi de POIDS non-léger, avec une tête qui est soit un mot non léger, soit un syntagme (de POIDS quelconque).

Les syntagmes ne peuvent jamais être faibles. Seuls les syntagmes tête-ajout, et syntagme-coordonné, peuvent être légers, dans la mesure où tous leurs constituants sont de POIDS léger (ou faible):

(45) Contraintes sur le poids des syntagmes

Syntagme \Rightarrow [POIDS \neq faible]

Syntagme [POIDS léger] \Rightarrow [BRANCHES liste ([POIDS déficient])]

On a donc deux possibilités pour un SN comme *presque tout* (cf. (34) supra) : soit en tant que syntagme tête-ajout à tête légère, il forme un syntagme léger, ce qui explique qu'il puisse précéder un adverbe léger comme *bien* ; soit il projette de surcroît un syntagme-tête-seule, et alors il est non-léger, ce qui explique qu'il puisse suivre un SP (non léger) comme *à son fils*. Il en va de même pour un syntagme coordonné tel que *tout ou presque tout*.

4.3 Les contraintes basées sur le POIDS

Les observations que nous avons faites montrent que les distinctions de poids sont pertinentes pour expliquer plusieurs propriétés : l'ordre respectif des différents constituants (ou branches) d'un syntagme, les possibilités d'extraction, et la possibilité d'être modifié ou coordonné.

Commençons par les propriétés caractéristiques des formes faibles. Comme nous l'avons vu, elles ne peuvent ni être coordonnées, ni être modifiées. Nous obtenons ce résultat en spécifiant des contraintes sur le poids des branches des syntagmes en question :

(46) Contraintes de poids sur les branches des syntagmes

Syntagme coordonné \Rightarrow BRANCHES liste ([POIDS \neq faible])

Syntagme tête-ajout \Rightarrow BRANCHE-TETE [POIDS \neq faible]

La première contrainte empêche les formes faibles d'être coordonnées, puisqu'elle exige que toutes les branches d'un syntagme coordonné soient d'un autre poids que faible. De même, elles ne peuvent être modifiées, car le syntagme tête-ajout demande que la branche tête ne soit pas de poids faible.⁷

En ce qui concerne l'impossibilité pour les formes déficientes d'être extraites, nous notons une contrainte sur le POIDS des descriptions des constituants extraits (de type *gap-synsem*) qui les force à être non-légers :

(47) *gap-synsem* \Rightarrow [POIDS non-léger]

Revenons finalement aux contraintes d'ordre dans le sv. Il s'agit d'un syntagme tête-compléments. Deux contraintes sont suffisantes :

(48) Contraintes d'ordre sur les branches du syntagme tête-compléments

Syntagme tête-compléments ⇒

BRANCHE-TETE < BRANCHES-COMPS

BRANCHES-COMPS [*léger*] < B-COMPS [CAT ≠ ADV ; POIDS *non-léger*]

La première contrainte ordonne la tête de ce type de syntagme avant toutes les autres branches. la seconde contrainte est celle qui résume les données d'ordre illustrées dans cet article: elle précise que les branches qui sont de poids léger doivent précéder les branches qui sont de poids non-léger, et qui ne sont pas des adverbes. Les adverbes non-légers échappent à la contrainte, et sont autorisés à apparaître avant les compléments légers (cf. (12) supra), bien qu'ils soient également autorisés à les suivre, puisque rien n'est dit de leur comportement.

Nous avons dit que ce qui n'est pas contraint par une règle d'ordre est effectivement libre sans qu'on ait à le préciser. Comme rien n'ordonne les SN, les SP et les adverbes non-légers, ils peuvent permuter entre eux. Si les différents ordres relèvent de la structure informationnelle ou discursive, on pourra ajouter des contraintes prenant en compte ce type d'information. On sait que l'ordre met en jeu des facteurs divers, ce que cette approche est capable de prendre en compte de manière directe, puisque les contraintes d'ordre constituent un ensemble spécifique d'informations, et que les différents aspects de la grammaire sont décrits de manière parallèle, et peuvent faire référence les uns aux autres.

Conclusions

Nous proposons que la syntaxe ne fixe pas un ordre de base en français mais que des contraintes hétérogènes sont à l'œuvre qui autorisent un ou plusieurs ordres. Nous proposons la légèreté comme une contrainte jusqu'à présent ignorée, à l'œuvre dans le SV comme dans le SN. Les formes légères ne sont pas mobiles; elles sont déficientes syntaxiquement et prosodiquement (elles ne peuvent être extraites, ni être incidentes). En ce qui concerne le lexique, nous proposons de remplacer l'opposition classique binaire faible/fort, par une tripartition faible/léger/non-léger.

Notes

1. Pour les adjectifs, voir A. Abeillé et D. Godard 2004a,b.
2. Les adverbes des exemples (22b), (23b) et (24b) ne sont pas accentués.

3. On ne peut tester les adverbes négatifs, à cause de la question du placement de *ne*.
4. A. Cardinaletti et M. Starke (1999) proposent de distinguer un “tout” faible (entre auxiliaire et participe) et un “tout” fort postverbal. La distinction nous semble erronée à partir du moment où *tout* entre auxiliaire et participe peut être “légèrement” modifié et coordonné (i) et où *tout* postverbal a une mobilité déficiente (ii) :
- (i) *Jean a presque tout lu.*
(ii) ?? *Jean a lu à son fils tout.*
5. Pour une illustration de cette ambivalence concernant les adjectifs, voir Abeillé et Godard 1999, 2004a
6. Le trait CONJ identifie les (sous-) syntagmes introduits par une conjonction (Abeillé à paraître). Nous ignorons ici les syntagmes coordonnés commençant par une conjonction.
7. Si l’on considère que la conjonction forme un sous-constituant avec le dernier conjoint (Abeillé à paraître), on doit ajouter que les conjonctions ne prennent pas de complément de poids faible.

Références

- Abeillé, Anne, à paraître. Les syntagmes conjoints et leurs fonctions syntaxiques, *Langages*.
- Abeillé Anne et Danièle Godard. 1997. “The Syntax of French negative adverbs”, in D. Forget, P. Hirschbuhler, F. Martineau, M-L. Rivero (éds), *Negation and Polarity: Syntax and Semantics*, 1–27. Amsterdam : J. Benjamins.
- Abeillé, Anne et Danièle Godard. 1999 “La place de l’adjectif épithète en français : le poids des mots”, *Recherches Linguistiques* 28, 9–31.
- Abeillé, Anne et Danièle Godard. 2000. “French word Order and lexical weight”, in R. Borsley (éd) *The Nature and Function of Syntactic Categories*, *Syntax and Semantics* 32, 325–358. New York : Academic Press.
- Abeillé, Anne et Danièle Godard. 2001. “A Class of lite adverbs in French”, in J. Camps, C. Wiltshire (éds) *Romance syntax, semantics and their L2 acquisition*, 9–25, Amsterdam : J. Benjamins.
- Abeillé, Anne et Danièle Godard. 2004a. De la légèreté en syntaxe, BSL tome XCIX/1, 69–106.
- Abeillé, Anne et Danièle Godard. 2004b. “Les Adjectifs invariables comme compléments légers”, in J. François (éd), *L’adjectif en français et à travers les langues*, 209–224, Caen : Presses Univ Caen.
- Blinkenberg, A. 1928. *L’Ordre des mots en français moderne*. Copenhague : Munksgaard.
- Bonami, Olivier, Danièle Godard et Brigitte Kampers-Manhe. “Adverb Classification”, in F. Corblin et H. de Swart (eds.), *Handbook of French Semantics*, 143–184. Stanford : CSLI Publ.
- Cardinaletti, Anna et Michael Starke. 1999. “The Typology of Structural Deficiency: on the three grammatical classes”, in H. Riemsdijk (ed), *Clitics in the Languages of Europe*, 145–234. Berlin : Mouton de Gruyter.

- Kampers-Manhe, Brigitte. 2001. Le Comportement syntaxique des adverbes de manière, in R. Bok-Bennema, B de Jonge, B Kampers-Manhe, A Molendijk (eds), *La Modification adverbiale*, 31–48. Amsterdam : Rodopi.
- Kayne, Richard. 1975. *French Syntax*, Cambridge, Mass. : MIT Press.
- Molinier, C. et F. Lévrier. 2000. *Grammaire des adverbes. Une description des formes en -ment*. Genève: Droz.
- Pollard, Carl et Ivan .A. Sag. 1994. *Head-driven Phrase Structure Grammar*. Chicago: University of Chicago Press, et Stanford: CSLI Publ.
- Sag, Ivan A., Thomas Wasow, et Emily Bender. 2003. *Syntactic theory, a formal introduction*, 2d edition, Stanford: CSLI Publ.
- Wasow, Thomas. 1997. Remarks on grammatical weight. *Language variation and language change* 9: 81–105.

Summary

We propose a new type of syntactic deficiency that we call “lightness”, which is relevant for all major syntactic categories. It applies to both words and phrases. Lightness is taken into account by different aspects of syntax (word order, extraction, adjunction sites, sub-categorisation). Light forms differ from both incorporated and traditional “weak” forms, in the sense that they can be modified or coordinated. We show that lightness is relevant for French word order in the verbal domain. Light forms must be closer to the head (the verb) than other forms.

Authors’ address:

Anne Abeillé et Danièle Godard
Université Paris 7 et CNRS, Laboratoire de Linguistique Formelle
Boîte Postale 7031, 2 Place Jussieu, 75251 Paris Cedex 05
France
{abeille, dgodard}@linguist.jussieu.fr